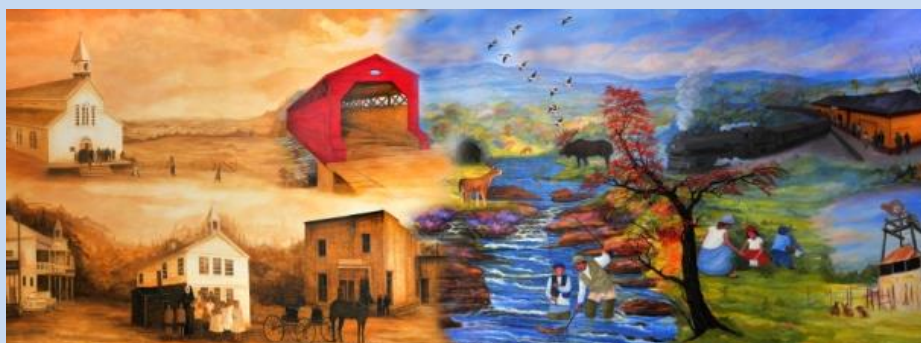




Municipalité de
La Macaza
53, RUE DES PIONNIERS
LA MACAZA (QUÉBEC) J0T 1R0



Bulletin d'informations – Mars 2017

Mot de la mairesse

Chères macaziennes et chers macaziens,

En mars 2016, nous étions à la recherche d'une direction expérimentée et efficace. Nous devons mettre cartes sur table en expliquant la situation passée et présente, pas question de jouer à la cachette. Dans notre situation, pas facile de jouer à la petite ou à la grande séduction, il y avait urgence d'agir. Malgré l'ampleur de la tâche à accomplir, nous avons trouvé LA personne capable de relever le défi et surtout, surtout, nous avons réussi à la garder avec nous pour assurer une stabilité.

Voilà maintenant toute une année que nous travaillons avec notre directeur général, Jacques Brisebois. Nous sommes très fiers d'avoir pu le recruter. L'évaluation de son travail au cours de cette année est plus que positive tant auprès des employés(es), des élus ainsi que de la population. Nous voulons tous le garder avec nous le plus longtemps possible. Nous désirons souligner l'excellent travail qu'il effectue avec honnêteté, rigueur et professionnalisme. Au nom de tous, merci monsieur Brisebois!

L'une des tâches, que notre directeur a complété de belle façon est la négociation de la convention collective. Une entente de principe a été acceptée par la partie syndicale et par l'employeur. Nous pourrions ainsi procéder à la signature de la convention collective d'une durée de six ans. Cette négociation a aussi permis de mettre à jour l'échelle salariale suite au travail sur l'équité salariale ainsi que de modifier certaines descriptions des postes qui ne correspondaient pas à la réalité. Soulignons que cette négociation a été faite dans un climat de respect de part et d'autre.

Dans le cadre du Plan de développement durable que la Municipalité a entrepris, nous recevrons le 30 mars prochain, monsieur Jean Fortin, le maire de Baie-Saint-Paul, à l'hôtel de ville de La Macaza. Nous l'invitons pour qu'il explique son expérience dans la mise en place du plan de développement durable que sa ville a entrepris voilà déjà dix (10) ans. M. Fortin est le pionnier au Québec en ce qui concerne le développement durable dans une Municipalité. Cette rencontre était la première d'une série de deux (2). La deuxième sera organisée par la Municipalité de Nominigüe en mai prochain. M. Fortin exposera son expérience terrain. Il nous expliquera son expérience et le succès qu'il a obtenu. Les gens qui participeront à la rencontre auront la possibilité de rencontrer un maire qui croit au développement harmonieux d'une municipalité dans le respect des gens qui l'habitent et qui a réussi à donner à sa Municipalité une couleur que beaucoup envient aujourd'hui. Cette rencontre est publique et vous êtes tous invités à y participer!

Je vous invite par ailleurs à venir assister aux séances du conseil. La prochaine se tiendra le lundi 10 avril prochain à 19h. Je vous y accueille dès 18h30.

Céline Beauregard
Mairesse

Sommaire

Mot de la mairesse	1
Mot du directeur général	2
Faits saillants de la séance du conseil municipal du 13 mars 2017	3
L'implication de Madame Zdyb	4
Urbanisme	4
Horticulture	5
Hommage à Laurette Paquin	6
Nouvelles naissances	7
Collecte de sang	7
Vie communautaire	8
RIDR – les bacs bruns	9-10
Bibliothèque	11
Calendrier des événements	12

Pour rejoindre la municipalité:

Tél. : 819-275-2077

Fax : 819-275-3429

Courriel : info@munilamacaza.ca

En cas d'urgence, vous pouvez rejoindre le Service des travaux publics ou l'employé de garde au (819) 278-5074

Pour recevoir les communiqués de la municipalité, veuillez envoyer votre adresse courriel à: info@munilamacaza.ca

Date de tombée de la prochaine édition
18 avril 2017
Prochaine parution
Avril 2017

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L' élu municipal et l'éthique

L'année 2017 est une année d'élection générale dans les municipalités au Québec. Il me semblait intéressant de rappeler les valeurs et règles d'éthique et de déontologie auxquelles doit se conformer un élu et ainsi informer celles et ceux qu'une fonction d'élu intéresse.

Au cours des années 2000 à 2010, on a perçu une perte de confiance de la population à l'égard des élus. Tous se souviennent des différentes commissions qui ont révélé des abus de toutes sortes par certains élus. En 2010, le gouvernement, prenant acte de ces abus, a adopté une Loi sur l'éthique et la déontologie municipale afin d'endiguer de tels abus et comportements. Une Loi édicte des valeurs et des règles qui, si elles sont transgressées peuvent entraîner des sanctions plus ou moins sévères. Il revient aux élus d'ajuster leurs comportements à ces valeurs et règles et la Loi impose aux institutions de s'assurer qu'il en soit ainsi. La Loi de 2010 créait l'obligation pour toute municipalité d'adopter un règlement sur l'éthique et la déontologie. La Macaza n'a pas échappé à la règle et a adopté un règlement tel que le prévoyait la Loi. Il s'agit du règlement 2016-106. Le conseil a adopté un premier règlement en 2011 et il a été révisé à deux reprises, en janvier 2014 et en mai 2016. C'est ce qu'on appelle plus simplement un Code d'éthique et de déontologie.

Chaque membre d'un conseil municipal est strictement tenu de se conformer à ce Code. C'est une base puisqu'un membre d'un conseil municipal est également tenu de se conformer à toutes autres dispositions législatives ou réglementaires auxquelles il est assujéti, notamment, la Loi sur les élections et les référendums, le Code municipal, la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, les dispositions touchant le harcèlement et le Code criminel. Il s'agit donc d'un environnement très exigeant au plan du comportement d'un élu. Le Code des élus énonce des valeurs fondamentales sur lesquelles reposent les attentes que l'on doit avoir à l'égard d'un élu : l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres, les employés et les citoyens, la loyauté envers la municipalité et la recherche de l'équité, valeurs qui forment un tout. De ces valeurs, on établit des règles de conduite qui doivent garantir l'atteinte de ces valeurs. Des règles claires qui doivent prévenir les situations de conflit d'intérêts qui touchent directement l'élu, mais aussi les intérêts d'autres personnes.

Des règles sont également édictées afin de prévenir le favoritisme, la malversation et l'absence de confiance. D'autres règles sont établies pour interdire : de favoriser ses intérêts personnels, de favoriser les intérêts d'une autre personne, notamment ses proches, de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer une décision en fonction de ses intérêts personnels ou ceux d'une autre personne, de solliciter, susciter, accepter ou recevoir un avantage en échange d'une prise de position, accepter un don, utiliser les ressources d'une municipalité à des fins personnelles, utiliser ou communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et renseignements qui ne sont pas généralement à la disposition du public, occuper une fonction dans les 12 mois de la fin de son mandat de telle sorte de tirer injustement un avantage de ses fonctions antérieures, négliger de déclarer dans le registre prévu à cette fin un don, une marque d'hospitalité ou autre avantage et qui ne dépasse pas 200\$. Le manquement à l'une de ces règles peut entraîner des sanctions qui sont rendues par la Commission municipale du Québec. Les sanctions peuvent être une réprimande, une remise à la municipalité du don, cadeau, argent ou tout autre avantage reçu, le remboursement de sa rémunération pour la durée du manquement et la suspension pour une durée maximale de 90 jours.

Évidemment un manquement peut également contrevenir à d'autres dispositions et entraîner des sanctions plus sévères. Un manquement au Code criminel pourrait notamment entraîner une peine de prison, par exemple dans le cas d'un vol ou un détournement de fonds. On peut également penser au Code civil du Québec et à la Charte des droits et libertés qui seraient transgressés pourraient entraîner des dommages moraux et punitifs qui peuvent s'avérer fort dispendieux. Par exemple, la Cour Suprême a reconnu trois situations où la responsabilité est engagée à la suite de paroles diffamatoires : lorsque la personne prononce des propos désagréables sur une autre en les sachant faux, par méchanceté, avec l'intention de nuire; lorsque la personne diffuse des choses désagréables sur autrui qu'elle devrait savoir fausses; lorsque la personne médisante tient, sans justes motifs, des propos nuisibles, mais véridiques. J'invite les élus comme toutes les personnes qui aspirent à une fonction d'élu à faire preuve de prudence dans les propos que l'on tient sur autrui. Le désaccord en politique est normal et sain à la condition de le faire savoir correctement dans le respect des personnes.

Comme société, nous pouvons nous réjouir que l'État ait édicté des valeurs et défini des règles de bonne conduite pour celles et ceux qui aspirent à des fonctions publiques. Ceci est fondamental afin de s'assurer de la confiance du public à l'égard de ses élus, peu importe à quel niveau ils ou elles exercent de telles fonctions.

Jacques Brisebois, directeur général

COMMUNIQUÉ

Faits saillants de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 mars 2017

- Les élus ont modifié la politique municipale en matière de subvention, d'aide et de soutien afin, notamment, de faire passer de 3\$ à 5\$ le montant octroyé aux associations de lacs pour chaque propriété riveraine membre.
- La Municipalité a confirmé son adhésion au renouvellement du regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives.
- La répartition des comités entre les élus a été revue. Ainsi, les comités autrefois sous la responsabilité de madame Jeanne Zdyb ont été distribués de la manière suivante : Richard Therrien : Ressources humaines, Jacques Lacoste : Bibliothèque, Yvan Raymond : Embellissement (horticulture), Georges-Yvan Gagnon : Aînés et salubrité.
- Le conseil a adopté une résolution afin de décréter le mois d'avril « mois de la jonquille » afin de soutenir la lutte contre le cancer.
- La résolution 2017.03.44 a été adoptée afin que les organismes à but non lucratif de La Macaza puissent profiter du programme d'assurances de dommages pour les OBNL de l'Union des municipalités du Québec.
- La liste des déboursés et des comptes à payer a été adoptée.
- Le règlement relatif aux règles de fonctionnement et aux conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale a été mis à jour. Il est possible de consulter le nouveau règlement sur le site internet de la Municipalité ou, sur place, à la bibliothèque.
- Les élus ont résolu de nommer Plein Air Haute Rouge mandataire de la gestion récréotouristique de la Rivière Rouge afin que l'organisme encadre et fasse la promotion des activités récréotouristiques liées à la Rivière Rouge.
- Il a été résolu de procéder à l'achat d'un présentoir à semences destiné aux jardiniers de La Macaza qui désirent se procurer gratuitement de nouvelles variétés de semences patrimoniales ou partager les leurs avec les autres jardiniers. Le présentoir « Grainothèque » sera installé à la bibliothèque municipale.
- L'achat d'une pelle à neige pour la nouvelle camionnette de la voirie a été autorisé au coût de 10 525,97\$.
- Le règlement 2017.03.50 a été adopté afin de déterminer un rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations potentielles visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité. Plusieurs centaines de municipalités québécoises ont adopté un règlement similaire afin de protéger les sources d'eau potable de leurs résidents.
- L'offre de services du Conseil régional de l'environnement des Laurentides pour le soutien technique des lacs pour l'été 2017 a été approuvée au coût de 17 500\$. L'organisme travaillera donc durant 16 semaines en collaboration avec les associations de lacs en 2017.
- Le règlement 2017-122 ayant pour objet de modifier le règlement 2010-057 concernant les pesticides et les fertilisants a été adopté. Cette modification vise à éliminer une exception prévue dans le règlement pour le développement résidentiel du « 46 degrés Nord ». Elle vise également à interdire toute forme d'épandage de pesticides et de fertilisants dans les bandes riveraines des lacs et des cours d'eau.
- Le conseil a mandaté le directeur général adjoint, Étienne Gougoux, pour déposer une demande de non-assujettissement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la mise en place prochaine d'un écocentre municipal à La Macaza.
- Une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage légèrement plus haut que le bâtiment principal a été approuvée au 1572 chemin du lac Chaud.
- Une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment accessoire à plus ou moins 12 mètres de la ligne des hautes eaux au 1072 chemin du lac Caché a été refusée.

Étienne Gougoux, directeur général adjoint

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site Web de la Municipalité.

Remerciements à madame Jeanne Zdyb

La Municipalité de La Macaza tient à remercier Jeanne Zdyb pour le travail accompli tout au long de son mandat de conseillère municipale. Son implication auprès de ses concitoyens ainsi que dans divers projets tels que la démarche « Municipalité Amie Des Aînés » et la rénovation de la bibliothèque municipale ont été particulièrement remarquées. Son style consensuel et son respect des individus ont été très appréciés et soulignés, tant par les employés municipaux, que par les élus et par les citoyens de La Macaza.

Urbanisme

« J'ai rien coupé, c'était des fardoques! »

Quand on entend cette phrase concernant de la végétation coupée dans la bande riveraine, 90% du temps il est question d'aulne, petit arbuste pas très élégant, mais important pour l'écosystème et la faune.



L'aulne joue un rôle dépolluant et fertilisant du sol, de fixation des berges et d'abri pour la faune. Les bosquets d'aulnes protègent les petits de la bécassine et de la gélinotte. Les gélinottes huppées se nourrissent de ses feuilles, de ses bourgeons et de ses fruits. Le porc-épic d'Amérique mange ses chatons. Le sizerin, les chardonnerets et la bécasse apprécient ses fruits; le castor, son écorce et son feuillage.

C'est donc des fardoques utiles !

Yves Séguin, Inspecteur en urbanisme et environnement

HORTICULTURE

Grainothèque

Semences à Partager 

Prenez, déposez, librement
les graines qui vous plaisent

Connaissez-vous la Grainothèque ?

C'est un présentoir contenant des **sachets de graines** diverses, mis à la disposition des gens qui souhaitent jardiner. Le concept est de partager librement des **semences patrimoniales** afin de protéger la **biodiversité** des végétaux.

Comment faire pour y participer ?

Faire son choix de semences disponibles;

Remplir le coupon d'inscription;

Cultiver et récolter quelques semences à sécher;

Déposer les semences récoltées à la **Grainothèque**.

La Grainothèque sera disposée à la bibliothèque aussitôt sa livraison. Pour de plus amples informations, contactez Angélique au 819-275-2077 poste 26.

Distribution de produits économiseurs d'eau et d'énergie

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Municipalité de La Macaza met à la disposition des citoyens des trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie comprenant notamment une pomme de douche téléphone à débit réduit et un aérateur de robinet de salle de bain. Ces trousse sont offertes en échange d'une contribution volontaire de 10\$ au fond vert de la Municipalité. La présentation de la carte citoyenne est exigée. Faites vite! Les 50 trousse sont disponibles dès maintenant au bureau municipal situé au 53 rue des Pionniers et elles s'envoleront rapidement!

Salon des aînés



Salon des aînés en action
de la MRC d'Antoine-Labelle

C'est un rendez-vous!

Billets en ventes en décembre
819 623-4412

Le 20 avril 2017
à l'Espace Théâtre de Mont-Laurier

Une présentation de la Table des Aînés d'Antoine-Labelle

Présidente d'honneur
Carmen Sylvestre

Artiste invité
Patrick Norman

TRANSPORT GRATUIT : Nouveauté cette année: deux plages horaires, donc deux billets différents, l'un de 10h à 16h et l'autre de 18h à 21h. Les billets sont présentement en vente au Centre d'action bénévole Léonie Bélanger et auprès des organisateurs de l'événement. Un service de transport sera offert gratuitement sur l'ensemble du territoire à tous les participants. Les personnes intéressées doivent s'inscrire lors de l'achat de leur billet.

Survol de la vie de madame Laurette Paquin (1917-2017)

Originaire du Plateau Mont-Royal, jumelle d'Yvette, Laurette Paquin grandie dans une famille composée de 4 filles. Son père Gédéon Paquin est pharmacien et il s'associe avec son frère Wilbrood qui est doyen de la faculté de médecine. Ensemble ils sont propriétaires des 2 premières pharmacies du Plateau. La famille habite au-dessus de l'une d'entre-elles située coin Mont-Royal et Papineau.

Suite à la mort subite de son père à l'âge de 38 ans et de sa mère 4 ans plus tard, Laurette devient orpheline à l'âge de 14 ans. L'oncle Wilbrood, tuteur, envoie les filles dans les plus grands pensionnats privés. La famille se réunit seulement lors des vacances scolaires. Laurette reçoit une très bonne instruction et éducation, mais dans un milieu très rigide dirigé par les religieuses. Elle s'ennuie beaucoup, mais elle ne s'en plaint pas et ne pleure pas non plus.

En 1934, diplômée de l'Université de Montréal en pédagogie et lettre, elle travaille comme sténographe juridique à Montréal. En 1944, pour une question de santé, le médecin lui conseille de quitter la ville pour le grand air pur. Elle voit une annonce dans le journal le Star et postule comme enseignante dans notre région éloignée. Elle a 27 ans lorsqu'elle arrive en train et débute à l'école de rang. Elle aura des élèves multilingues de la première à la septième année, tous dans la même classe et elle enseigne à 2 générations. Lors des grands froids d'hiver, elle devra rester dormir à l'école pour la chauffer. Elle enseignera durant 35 ans. Durant les vacances d'été, elle ne se repose pas. Elle prend plutôt en charge le club de chasse et pêche de la Wheeler Air Line et d'autres clubs. Elle trouve même le temps d'être organiste à l'Église de La Macaza.

En 1946, elle rencontre John et se marie. Leur fils Jean-Claude naît en 1948. Au début de leur mariage, ils habitent avec la belle-mère polonaise Anna Kounot dans ce qu'on appelait The Pine Veneer Lodge. Quelques années plus tard, ils bâtissent leur maison qui, au fil des ans, deviendra l'hôtel du lac Macaza qu'ils exploitent durant 5 ans avant de le revendre et de se bâtir une maison au 163 chemin du lac Macaza. En 1975, elle prend sa retraite d'enseignante. Toujours active; elle prend de longues marches, mais se retire presque complètement de tous. Solitaire, elle demeure avec son fils jusqu'en 2013. Atteinte de la maladie D'Alzheimer, elle restera aux soins de longue durée ou elle décède le 27 janvier 2017.

Pionnière dans le domaine de l'éducation, elle a légué à la Municipalité de La Macaza ses compétences, son savoir ainsi qu'un nombre d'heures incalculable d'effort et de travail. Son départ laisse un grand vide. Elle demeurera pour toujours dans nos cœurs. La famille Serchinsky remercie le personnel du centre hospitalier de l'Annonciation, pour les bons soins prodigués, ainsi que vous tous pour votre support.

Famille Serchinsky



Photo : Laurette Paquin (1917-2017)



(si vous désirez vous aussi honorer la mémoire d'une personne ayant vécu à La Macaza, faite parvenir vos textes et vos photos au : info@munilamacaza.ca)



Nouvelles naissances

La Municipalité de La Macaza souhaite souligner les nouvelles naissances sur son territoire. Pour participer, faites-nous simplement parvenir le nom et la date de naissance de votre poupon à info@munilamacaza.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone au 819-275-2077 poste 21.

Talents recherchés!

Pour bâtir une communauté forte et dynamique à La Macaza, on ne peut pas se passer des talents, de l'expérience et des compétences diverses de tous les macaziens et macaziennes. Vous désirez mettre votre talent au profit de vos concitoyens? Vous avez un peu de temps libre ou des idées? Faites-nous le savoir! Nous répertorions actuellement les talents comme le vôtre! (ex.: musicien, cuisinière, photographe, graphiste, jardinier) Contactez-nous 819-275-2077 poste 21 ou info@munilamacaza.ca



La Collecte de sang des Mairesse et des Maires de la Vallée de la Rouge, *en collaboration avec* le SCC - Établissement La Macaza est de retour cette année et elle aura lieu à Rivière-Rouge, le mardi 11 avril prochain de 13h30 à 19 h, au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

Comme la collecte est organisée par les Mairesse et les Maires de la Vallée de la Rouge, en collaboration avec le Service correctionnel du Canada - Établissement La Macaza, il serait intéressant d'avoir des **bénévoles** de toutes les municipalités impliquées et du Service correctionnel.

Si vous désirez être bénévole lors de cette collecte, nous vous invitons à contacter Carolane Cusson au bureau municipal à l'adresse courriel suivante : info@munilamacaza.ca ou au 819-275-2077 poste 21.

Merci beaucoup pour votre collaboration

● POINT ROUGE ●

Le service Point Rouge est un programme de prévention qui s'adresse à toute personne de 18 ans et plus ayant des problèmes de santé. Le but est de permettre l'accès à l'information sur l'état de santé de la personne pour ainsi accélérer la prodiguassions de soins appropriés de soins lors d'une situation de détresse à domicile ou dès son arrivée à l'hôpital. Un bénévole vous contacte deux fois par année pour assurer un suivi à votre dossier.

Une contribution de 5\$ est demandée au moment de l'inscription.

Un point rouge bien en vue sur la porte de votre réfrigérateur indique qu'une bouteille et une fiche contenant des informations sur votre état de santé s'y trouvent. Advenant que vous ressentiez un malaise et que votre état nécessite l'assistance d'un ambulancier, d'un policier ou d'un pompier, cet intervenant saura qu'il peut avoir accès rapidement à ces informations. Votre nom y est inscrit, vos allergies, les maladies connues, la liste des médicaments qui vous sont prescrits ainsi que le nom de deux personnes à rejoindre en cas d'urgence. Ces informations peuvent faciliter votre arrivée à l'hôpital et accélérer le traitement.

Fiche signalétique

Cette fiche est complétée par la personne bénévole lors de votre premier rendez-vous à votre domicile et elle est placée dans votre réfrigérateur pour ainsi donner accès plus rapidement à votre liste de médicaments.

La responsable pour le secteur de la municipalité de La Macaza est Madame Pierrette 819-275-3734

Veuillez communiquer avec Madame Pierrette pour toutes informations et inscription.

Ce service est complètement confidentiel



610, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S9

Téléphone: 819-623-4412 Ligne sans frais : 1-855-623-4412

Télécopieur: 819-623-3081

Courriel: info@cableonie-belanger.org

PARLER POUR PARLER

19 avril – 13h30 à 15h30 (salle de l'âge d'or)

Dans cet atelier de communication, nous réfléchirons aux questions suivantes :

- Est-ce que j'aimerais être en mesure d'identifier et de nommer avec justesse ce que je ressens? Ce que l'autre ressent?
- Est-ce que je connais mes besoins réels? Et ceux des autres?
- Qu'est-ce qui me ferait me sentir mieux en étant véritablement moi-même?
- Qu'est-ce qui me ferait me sentir mieux en étant véritablement moi-même?

Imaginez qu'avec ces outils nous pourrions nous unir et être plus présents pour ceux qui en ont besoin et ainsi bâtir une communauté viable, voire enrichissante pour chacun.

* souliers d'intérieur obligatoire

Coordonnatrice du Programme Par'Aînés Johanne Robitaille



Un bac brun, pourquoi et comment?

SAVIEZ-VOUS **que récupérer les matières organiques permet de...**

- + réduire considérablement la quantité de déchets et d'augmenter ainsi la durée de vie du site d'enfouissement;
- + réduire les odeurs du site d'enfouissement;
- + diminuer le gaspillage lié à l'enfouissement des matières organiques;
- + récupérer plusieurs matières qui ne vont pas habituellement dans le composteur domestique.

SAVIEZ-VOUS **que participer à la collecte de bac brun peut être simple?**

Matières acceptées dans le bac brun

3 RÈGLES SIMPLES si :

- **ÇA SE MANGE?**
(ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)
- **C'EST EN PAPIER OU EN CARTON?**
(propre ou souillé, non ciré)
- **C'EST UN RÉSIDU DE JARDIN?**
(herbes, feuilles mortes, petites branches)

... ça va dans le bac brun!



Un aide-mémoire des matières acceptées sera distribué en même temps que le bac brun à l'automne 2017. Vous serez informé par le biais du Bulletin municipal de la date de distribution du bac, du début de la collecte et des modalités de participation. Pour les résidences, un minibac de cuisine, avec un lot de petits sacs en papier et des outils d'information (nouveau calendrier de collecte et guide pour faciliter l'adaptation à cette nouvelle collecte), sera inséré à l'intérieur du bac brun.

Trucs pour conserver son bac propre et exempt de nuisances



Mettre un papier journal dans son bac de cuisine (papillote) ou utiliser un sac en papier* et transférer dans son bac brun

** Aucun sac recyclable, biodégradable ou compostable n'est accepté dans le bac brun*

PENDANT LA SAISON ESTIVALE

- ✚ Dans votre bac roulant brun, alterner une couche de résidus de table (dans une papillote de papier) avec des résidus de jardin;
- ✚ Faites vider votre bac brun à chaque collecte;
- ✚ Évitez les liquides (jus, bouillon, lait, etc.) ;
- ✚ Évitez d'exposer votre bac brun en plein soleil;
- ✚ Placer le bac brun légèrement éloigné d'un autre bac ou d'une clôture (pour éviter que de petits animaux s'introduisent dans le bac comme pour le bac noir);
- ✚ En cas de problème, saupoudrer les matières de bicarbonate de soude (pour un début d'odeurs) et ajouter du sel ou du vinaigre (si apparition de vers blancs).

**Plus que jamais, composter
c'est à notre portée!**

PENDANT LA SAISON HIVERNALE

- ✚ Mettre du carton dans le fond du bac roulant;
- ✚ Éviter les liquides.

**Le bac brun est un complément
parfait du composteur
domestique,**

du feuillicyclage (déchiqueter ou utiliser les feuilles comme compost sur place);
ou
de l'herbicyclage (laisser l'herbe coupée sur place).



**Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer
avec la municipalité de La Macaza au 819-275-2077**

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Lors de la séance ordinaire du 13 mars 2017, quelques changements relatifs aux règlements ont été adoptés.

Voici un aperçu des changements :

- La durée de prêt des périodiques (revues) passe de 2 à 3 semaines comme tous les autres documents.
- La carte citoyenne comme carte unique devient obligatoire. La précédente carte de bibliothèque ne sera plus valide tel qu'indiqué dans la politique de la carte citoyenne. Celle-ci est gratuite pour tous les citoyens et produite sur place, à la bibliothèque, en l'espace de quelques minutes seulement.
- Votre bibliothèque offrira gratuitement, dès avril, un service de prêts de DVD. Chaque abonné pourra emprunter un maximum de 2 DVD pour une période de 7 jours. Les frais de retard seront les mêmes que pour les livres, soit 0.15\$ par jour ouvrable par DVD.

Pour consulter les conditions d'utilisations de votre bibliothèque en entier, une copie papier est disponible à votre bibliothèque.

Vous trouverez également l'accès aux règlements complets sur le site internet de la municipalité.

www.munilamacaza.ca

Prêts de DVD

Dès avril votre bibliothèque sera fin prête à vous offrir un nouveau service de prêts de DVD! *

Notre collection balbutiante possède des nouvelles parutions : Drame, Action, Amour, Général. Nous offrons une variété de choix récent, et ce gratuitement!

**Pour utiliser le service, vous devez être détenteur d'une carte citoyenne et être abonné à votre bibliothèque.*



Prenez note que nous acceptons les dons de films (DVD seulement) récents et en bon état.
Merci!

Ciné-conférence avec Ugo Monticone

LE GUATEMALA

Jeudi le 20 avril – 18h30



Ugo Monticone parcourt le globe depuis plusieurs années. Il est écrivain, conférencier pour les grands explorateurs et est un communicateur hors pair.

Cette incursion à la fois festive et spirituelle vous fait parcourir l'un des plus anciens territoires de la civilisation maya, le Guatemala. Voyagez au cœur de la capitale -Guatemala City- et parcourez les parcs nationaux de TIKAL, d'EL MIRADOR et de l'île de FLORES. Suivez ensuite le cours du Rio Dulce jusqu'à Livingston, à l'extrême est du pays. Tout au long du film, vous serez marqué par les confidences des Guatémaltèques, qui vous racontent de façon intimiste leur vision de ce pays magnifique, mais éprouvé. Soyez aux premières loges du puissant spectacle du Volcan Acatenango alors qu'il entre en éruption et poursuivez la découverte du pays par une marche de plusieurs jours dans la jungle dense et peuplée d'une faune intrigante, pour finalement aboutir à une mystérieuse cité maya engloutie par la végétation. Bienvenue à tous!

Abonnement à l'infolettre

Vous désirez recevoir par courriel les informations de la Municipalité (communiqués, bulletin municipal, activités de loisirs, de la bibliothèque et autres)? Alors nous vous invitons à vous inscrire à notre liste d'envoi par courriel à l'adresse info@munilamacaza.ca ou à nous contacter au bureau municipal au (819) 275-2077.



Abonnez-vous à la page Facebook de la Municipalité!

Avec sa page Facebook, la Municipalité de La Macaza est au diapason des moyens de communication contemporains. La Municipalité vous invite à « [aimer](#) » sa page Facebook et à vous y « [abonner](#) » dès maintenant pour demeurer au fait des dernières nouvelles. Notez également que la bibliothèque de La Macaza possède aussi sa propre page Facebook.

Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge

🎵 La chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge est heureuse de vous inviter à son spectacle « Écoute dans le vent ». Les représentations auront lieu le 29 avril à Lac Sagouay, le 6 mai à Rivière Rouge et le 7 mai à Nominingue. Au plaisir de vous y voir ! 🎵

Calendrier des événements

5 avril : Journée nationale des soignants.
10 avril : Séance ordinaire du conseil municipal à 19h.
14 avril : Vendredi saint.
16 avril : Pâques. 🍌🍌🍌
17 avril : Lundi de Pâques.
19 avril : Parler pour parler (conférence de Madame Robitaille).
20 avril : Dîner des Joyeux Aînés Macaziens.
20 avril : Salon des Aînés.
22 avril : Jour de la Terre
23 avril : Journée mondiale du livre
22 avril : Jour de la Terre
23 avril : Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

Imprimé par : Centre de copies et d'impressions

Bureautique des Trois Vallées SENC
2, des Fondateurs
La Minerve, Québec J0T 1S0
Tél. : 819-274-2660
Courriel : ebtv258@hotmail.com



S'il n'y avait pas d'hiver, le printemps ne serait pas si agréable : si nous ne goûtions pas à l'adversité, la réussite ne serait pas tant appréciée.

— Anne Bradstreet

